

Rapport d'activité de la commission statuts et règlements fédéraux

2023

La commission n'est toujours composée que de 3 personnes : Jean-Pierre HOLVOET (Président), Dominique LASERRE, José PREVOT.

Le rôle de la commission est d'informer, de répondre aux demandes de renseignements sur l'application des textes réglementaires, de proposer une évolution des textes liée à l'évolution de la législation ou à une demande de l'AG, du CA ou du bureau, de vérifier la conformité des statuts et règlements des associations affiliées et des organes déconcentrés avec les statuts fédéraux et avec le code du sport, de transmettre des avis au bureau fédéral.

Chaque dossier confié à la commission est adressé à chacun des membres sauf si l'un d'eux a un intérêt direct ou indirect dans ce dossier. Les membres de la commission font part de leur avis au Président qui les synthétise et rédige l'avis de la commission. Outre l'étude de la conformité des textes soumis à la commission, celle-ci intervient dans le contrôle de la rédaction des conventions d'accès aux sites.

Cette année 2023 nous avons :

- Traité des demandes d'affiliation de nouveaux clubs et de partenaires privilégiés
- Travaillé sur une proposition de nouveaux statuts prenant en compte les évolutions législatives et réglementaires dont la loi du 2 mars 2022.
- Rédigé des appels de candidatures pour les postes du CA ou de commissions
- Travaillé sur la modification du RI FFS
- Répondu à des demandes diverses : renseignements, rédaction de statuts etc.

En fait, une veille permanente afin de répondre au mieux aux attentes des fédérés.

L'année 2024 sera l'occasion de renouveler et de compléter les membres de la commission. Alors si le cœur vous en dit, n'hésitez pas à poser votre candidature et à nous rejoindre.

Jean-Pierre HOLVOET